Justificatif de parution

Justificatif généré le 01/04/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 01/04/2022
Département de publication : (75) Paris
URL de l'annonce : https://www.actu-juridique.fr/?p=284781
N° d'annonce : 7501JAL20220000001471_2022-03-17

Carloc

Société par actions simplifiée

55 rue des Bois, 75019 Paris

R.C.S. : Paris 798 872 222

Activité : Location de courte ou de longue durée de cyclomoteur, motocyclette, scooter, tricycle, automobile ou autres véhicules à moteur ou électrique sans chauffeur ainsi que le négoce, Import-Export, vente, commercialisation et distribution de tous véhicules à moteur, accessoires, pièces détachées ou autres produits et matériels de toutes sortes non réglementés, vente par tous moyens dont internet.

Tribunal de commerce de Paris

Jugement d'ouverture – Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire

Jugement en date du 17 mars 2022

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 7 septembre 2021 désignant liquidateur Selas étude Jp en la personne de M^{e} Jérôme Pierrel 98 boulevard de Sébastopol 75003 Paris,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Procédures de redressement ou de liquidation judiciaire des entreprises(Décret no 85 - 1388 du 27 / 12 / 1985) -Procédures d'insolvabilité(Règlement communautaire no 1346 du 29 / 05 / 2000) -Procédures de sauvegarde des entreprises(Décret no 2005 - 1677 du 28 / 12 / 2005)

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)